

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 20 DEC. 2019

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture.

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Françoise COCHARD, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », musée des archives nationales, chef du service accueil et surveillance est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Najim LAOUCHIR, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe normale, médiateur culturel, direction des publics - département du développement des publics et de la médiation, service de l'éducation artistique et culturel, bibliothèque nationale de France ;

- Madame Camille THIEBLEMONT, adjointe technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principale 1ère classe, caissière contrôleuse, musée du Louvre, direction de l'accueil du public et de la surveillance /service du droit d'entrée et manifestation ;

- Monsieur Pascal VANZATO, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « surveillance et accueil », chef du service du contrôle d'accès, Direction de l'Accueil, de la Surveillance et de la sécurité, château de Versailles.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Pascal VANZATO, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « surveillance et accueil », chef du service du contrôle d'accès, Direction de l'Accueil, de la Surveillance et de la sécurité, château de Versailles.

Article 3

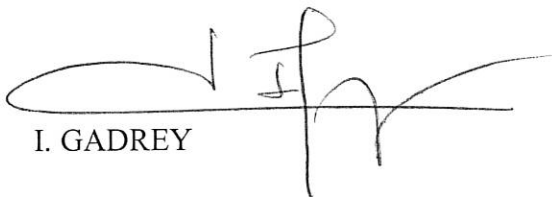
La secrétaire générale du ministère de la culture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 DEC. 2019

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY